

## LA CARTE D'IDENTITÉ PLUS DU MANITOBA

- L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) est une loi américaine qui exige, entre autres, que tous les citoyens canadiens de 16 ans et plus présentent un passeport ou autre document sécurisé valide comme preuve d'identité et de citoyenneté lorsqu'ils se rendent aux États-Unis ou traversent ce pays par voie terrestre ou maritime. Cette loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin.
- La nouvelle carte d'identité Plus du Manitoba est une carte d'identité provinciale avec photo dont l'obtention est facultative et qui répond à ces nouvelles exigences.
- Le Manitoba est l'une des premières provinces canadiennes à avoir un plan d'affaires visant la délivrance de documents d'identité sécurisés approuvés par le gouvernement américain.
- Tout citoyen canadien résidant au Manitoba peut présenter une demande pour obtenir cette carte auprès d'un courtier Autopac ou d'un centre de services de la Société d'assurance publique du Manitoba. Après avoir rempli un formulaire de demande, chaque demandeur obtiendra un rendez-vous pour passer une entrevue dans un centre d'entrevue de la Société. Cette entrevue durera environ 30 minutes.
- On conseille aux personnes intéressées de lire le *Guide du demandeur de carte d'identité Plus du Manitoba*, qui sera bientôt offert en ligne sur le site [www.mpi.mb.ca](http://www.mpi.mb.ca), avant de décider de présenter ou non leur demande.
- Les demandeurs doivent fournir des documents prouvant leur date de naissance, leur identité, leur citoyenneté canadienne et le fait qu'ils sont résidents du Manitoba. Les détenteurs de permis de conduire du Manitoba ont déjà prouvé leur date de naissance, leur identité et le fait qu'ils sont résidents du Manitoba, et auront seulement besoin de fournir une preuve de leur citoyenneté canadienne, à l'aide d'un certificat de naissance ou d'un autre document.
- La production des cartes commencera au printemps. Une fois approuvé, chaque demandeur recevra sa carte par la poste 10 à 15 jours après son entrevue.
- Chaque carte d'identité Plus sera valide pour une durée de cinq ans.
- La carte d'identité Plus coûtera 30 \$ pour les conducteurs ayant un permis de conduire valide du Manitoba et 50 \$ pour tous les autres. Le coût supplémentaire pour les gens qui n'ont pas de permis de conduire s'explique par le temps supplémentaire requis pour créer un compte et vérifier l'identité.